



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LE DÉVELOPPER : MARICOURT PERSISTE ET ENVISAGE UN PROJET EN DEUX PHASES

Maricourt, le 27 janvier 2026 – À l'écoute des préoccupations citoyennes exprimées sur son projet d'achat d'un terrain pour le développer, le Conseil municipal de Maricourt a apporté des ajustements et adoptera un nouveau règlement d'emprunt au cours des prochaines semaines. Convoquée à une assemblée publique ce 27 janvier, la communauté découvrira une nouvelle proposition subdivisée en deux phases distinctes, dont la première, conforme à la réglementation en vigueur, est jugée rentable, profitable et durable.

« Les dernières années ont été riches en réflexion sur notre avenir et notre capacité à maintenir des services publics de qualité, à coûts raisonnables, rappelle d'entrée de jeu le maire de Maricourt Jean-Luc Beauchemin. L'étude de regroupement que nous avons menée avec le Canton de Valcourt a d'ailleurs été l'occasion de nous positionner en faveur du maintien de notre autonomie. Pour y parvenir, on doit réduire nos dépenses et augmenter nos revenus. »

Un phasage en adéquation avec la capacité d'accueil et la volonté de la communauté

En divisant le projet en deux phases, le Conseil estime pouvoir convaincre la population de le suivre dans son projet et d'autoriser un emprunt de 1 250 000 \$ couvrant l'achat du terrain et la concrétisation de la première phase. Celle-ci consisterait à morceler le terrain en 14 lots, dont un pour l'immeuble agricole situé en zone verte non développable, un pour la résidence unifamiliale déjà construite, 11 nouveaux avec façade sur les 1^{er} et 3^e rangs et un grand lot résiduel demeurant tel quel, pour le moment.

Plan de la phase 1

La phase 1 est jugée rentable, profitable et durable par la Municipalité de Maricourt.

Au total, 14 lots seraient créés, dont 11 mis en vente avec l'obligation d'y construire une résidence dans les 3 ans. À terme, la Municipalité estime à 5 % l'augmentation de sa richesse foncière.



Basé sur les prix et délais de vente de propriétés similaires à Maricourt en 2024 et 2025, le montage financier de la phase 1 démontre qu'il suffirait de vendre l'immeuble agricole et la résidence unifamiliale déjà construite pour rembourser la totalité de l'emprunt. La vente des 11 nouveaux terrains générerait pour sa part un profit estimé à 1 100 000 \$ auquel s'ajouterait, à terme, une augmentation d'environ 5 % de la richesse foncière. Enthousiaste, le maire Jean-Luc Beauchemin ajoute que « le profit tiré de la vente de ces terrains pourrait être réinvesti dans nos infrastructures vieillissantes et ainsi limiter le recours à des emprunts à long terme ».

En ce qui concerne la phase 2, concentrée sur le grand lot résiduel, elle ferait l'objet d'études complémentaires pour étoffer son montage financier et identifier ses impacts sociaux, économiques et environnementaux. Cette deuxième phase serait ensuite soumise à la population, étant donné les investissements requis pour la construction d'une rue et l'intégration du projet aux règlements d'urbanisme. Advenant son refus, le lot résiduel demeurerait tel quel et représenterait un espace naturel supplémentaire au cœur du village.

Des milieux humides et hydriques à valoriser

La cartographie fournie par la MRC du Val-Saint-François démontre la présence de milieux humides et hydriques sur le terrain visé. Dès la concrétisation de l'achat, la Municipalité mènerait une étude biologique permettant de caractériser ces milieux et de les situer précisément, et ce, sur l'ensemble de la propriété. Forte de ces informations, la Municipalité pourrait mieux encadrer l'implantation des nouvelles résidences de la phase 1, à la délivrance des permis de construction requis, et veiller au respect de ces milieux et de leurs bandes riveraines. En outre, cette étude biologique s'avèrerait obligatoire à la conception de la phase 2, étant donné la construction projetée d'une rue. Dans tous les cas, le Conseil confirme son intention de protéger les milieux humides et hydriques selon les règles de l'art, conscient de leur rôle essentiel à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Confiant que le phasage du projet saura rassurer les citoyennes et citoyens de Maricourt, le maire Jean-Luc Beauchemin conclut que « rester autonome, comme 64 % des répondants du sondage sur le regroupement l'ont voulu, a un prix. En misant sur la création de richesse, plutôt que sur l'augmentation des taxes, nous mettrons toutes les chances de notre côté pour maintenir un milieu de vie abordable. Mon souhait le plus cher étant d'éviter de voir quitter nos citoyens, voisins et amis, parce qu'ils n'ont tout simplement plus les moyens d'habiter chez nous. »

Le nouveau règlement d'emprunt fera l'objet d'un avis de motion à la séance régulière du 3 février et d'une adoption à la séance extraordinaire du 10 février. Le registre pour demander un référendum sur la question se tiendra à l'hôtel de ville de Maricourt, le 17 février de 9 h à 19 h.

- 30 -

Source

Francis Larivière, directeur général
Municipalité de Maricourt
dg@maricourt.ca
450.532.2243, poste 101

Information

Jean-Luc Beauchemin, maire
Municipalité de Maricourt
maire@maricourt.ca
450.532.2243